

A Françoise,

Il y a quelques jours Françoise Colmez conseillère municipale d'Antony de 1995 à 2012, est décédée.

Personnalité engagée pendant plus de 30 ans à Antony, elle incarne un engagement au service des antoniens, de la culture et du savoir.

Intransigeante, rigoureuse et indépendante Françoise Colmez aura construit son engagement sur l'attention qu'elle portait aux autres, c'était son humanité.

Dans cet engagement jamais rien ne lui fut imposé, ce qu'elle a cru juste, elle l'a défendu. Ce qu'elle défendait c'était avec énergie et précision.

La relation que j'ai pu entretenir avec Françoise a d'abord été exécrable. Pourtant ces dernières années nous nous étions rapprochés, nous nous étions écoutés et compris.

Au travers de quelques messages nous nous sommes soutenus.

Je crois que nous apprécions nous croiser au détour d'une rue antonienne, chez un commerçant, lors d'une séance de cinéma et prendre ainsi quelques minutes pour échanger de tout et parfois même de rien.

Françoise n'était pas qu'une militante engagée elle était aussi une antonienne qui vivait sa ville.

Ce sont ces imprévisibles et jolies rencontres que je garde précieusement.

Fabien Feuillade

Conseil municipal : la parole libérée

Le Maire sanctionné pour avoir empêché le droit d'expression orale des élus :

Le 26 juin 2014 peu après sa réélection, le maire faisait voter le nouveau règlement intérieur du conseil municipal. Concernant la prise de parole, il IMPOSAIT des interventions par groupe d'élus, il LIMITAIT les interventions à 3 minutes au total pour toutes les délibérations et à 10 minutes au total pour les sujets les plus importants : finances locales ; budget et tarifs municipaux ; débats concernant le développement durable. Qui plus est il IMPOSAIT deux interventions maximum sur un même sujet !

Comme chacun sait, la prise de parole en assemblée est à la base de l'exercice de la démocratie : c'est le droit d'expression de chacun des représentants de la population sur chaque sujet mis au débat du conseil municipal, que l'élu soit membre d'un groupe... ou pas.

le Tribunal administratif a annulé cette disposition : le droit d'expression reconnu à chaque élu indépendamment du groupe auquel il appartient et le temps nécessaire à intervenir selon la complexité des dossiers seront désormais la règle, contrairement à ce que le Maire avait voulu : son déni de la démocratie a été sanctionné.

Catherine GONON-CRESSOT



Retrouvez-nous sur : www.citoyensaantony.fr

Citoyens à Antony

**Médisez, médisez, il en restera toujours quelque chose..**

Voilà l'un des adages préféré du maire ou du moins de son plumitif de service qui, bulletin municipal après bulletin municipal, ne cesse de répéter que l'opposition municipale n'a d'autre ambition que de densifier notre ville et liquider le secteur pavillonnaire... La réalité devrait pourtant l'inviter à la raison... En effet, sans remonter aux années 1983 où la ville ne comptait que 57 000 habitants, qui a construit sur les terrains du parc Heller ? Qui a liquidé deux hectares d'espaces verts à la Croix de Berny pour construire plusieurs centaines de logements, dont une grande majorité privés ? Qui a autorisé le bétonnage de la rue Gabriel Péri, du centre ville ? Qui vient de laisser cinq pavillons mitoyens acheter par un promoteur en lisière du quartier du Noyer doré accentuant ainsi la densification du secteur le plus de peuplé de notre ville ? ... Conclusion : faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais ...

L'enquête publique ligne LGV Massy Valenton confirmée en juin L'Etat et la Région passent en force !

C'est confirmé, l'enquête publique concernant l'aménagement de la ligne Massy-Valenton se tiendra du 1^{er} juin au 3 juillet. L'Etat, malgré l'hostilité des riverains a décidé de passer en force avec l'assentiment du Conseil régional Ile de France... La dernière réunion du comité de suivi qui s'est tenue le 5 mai dernier, a, une fois encore été vive tant les représentants des associations rappelaient leur hostilité à ce projet qui menace le cadre de vie de milliers de riverains alors que tous les indicateurs démontrent l'inutilité de ce projet. En effet, sur cette ligne le trafic TGV diminue - 38 trains quotidiens contre une quarantaine il y a encore quelques mois - et que le doublement aux heures de pointe du trafic RER C n'a plus de sens compte tenu de la création dans les mêmes délais de la nouvelle ligne de métro n° 18 du Grand Paris express qui desservira Antony-pôle et qui mettra le centre de la capitale à moins d'une vingtaine de minutes alors qu'il faut près de trois quart d'heure à partir de la gare du pont d'Antony sur la ligne RER C. Tous les représentants des associations, le conseiller municipal d'opposition « Antony avec vous - citoyens à Antony » (La municipalité n'étant pas présente à cette réunion, le maire était représenté par son directeur de cabinet) ont rappelé la nécessité de reprendre le dossier de l'interconnexion sud seule solution en mesure de répondre aux besoins d'interconnexion du réseau LGV.



L'enquête publique imposée par l'Etat se déroulera donc en juin prochain, les habitants pourront faire part de leur avis sur les registres en mairie et à la médiathèque Arthur Rimbaud dans le quartier du Noyer doré. Au terme de cette enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre ses conclusions, exposer ses éventuelles réserves voire rejeter le projet, puis, si l'avis est positif où les réserves levées, le Préfet aura alors un an pour donner où non le feu vert pour démarrer les travaux. La bataille contre ce mauvais projet n'est donc pas achevée, il y a nécessité pour les riverains, les habitants de faire entendre leur voix...

A quoi joue le maire ?

Lors de la réunion du comité de suivi Massy-Valenton, l'élu « Citoyens à Antony » a demandé quelles propositions la municipalité d'Antony a faites concernant la voirie municipale nécessaire pour la suppression du passage à niveau, suppression sans laquelle le projet ne peut être réalisé. Ces propositions devant figurer dans le dossier d'enquête publique. RFF a confirmé la collaboration de la mairie au projet et indiqué que ses propositions figurent bien dans le dossier d'enquête publique... Comment dès lors comprendre que le maire dans un vœu voté unanimement par le conseil municipal puisse s'opposer au projet puis indiquer dans un courrier qu'il s'opposera à tout projet dès lors que la ligne ne sera pas enterrée ...et collaborer dans le même temps à la conception du projet ? Double langage ?

Jean-Marc FEUILLADE



Dépense urgente !

Alors qu'avec ses amis de l'UMP, il ne cesse de réclamer à cor et à cri des économies sur les dépenses publiques voilà que notre maire décide d'investir plusieurs dizaines de milliers d'euros dans ... la réalisation d'un nouveau logo pour la ville d'Antony. Chacun comprendra dans la situation actuelle, l'extrême urgence qu'il y a à élaborer une nouvelle charte graphique pour la propagande municipale !

Antonypôle :
La société du Grand Paris confirme
l'implantation de la gare dans la zone
d'activités
La municipalité dans l'expectative !

2024, c'est la date confirmée par le premier ministre pour la réalisation d'une partie de la ligne 18 du Grand Paris Express entre l'aéroport d'Orly et le plateau d'Orsay dans un premier temps puis d'Orsay à Versailles dans une seconde étape. Cette ligne de métro entièrement automatique, en souterrain sur le territoire antonien, desservira Antonypôle et mettra l'aéroport d'Orly à moins de trois minutes du sud de la ville, le centre de la capitale grâce à la liaison avec la ligne nouvelle de métro n°14 à moins de vingt minutes et le centre d'activités d'Orsay à moins de dix minutes. Aussi, à nouveau, le conseiller municipal « Citoyens à Antony » interpelle le maire et la municipalité sur le projet d'aménagement de la zone d'activités aujourd'hui pour partie en déshérence puisque nombre d'entreprises ont quitté le secteur, Universal qui emploie plus d'une centaine de salariés annonce son prochain départ...S'il demeure quelques fleurons notamment liés au secteur médical et scientifiques (Stalergène, Essilor, Siemens, , Air Liquide Medical Systems), il n'y a aujourd'hui sur ce secteur aucune vision municipale affirmée alors que le maire annonçait voilà quelques années un éco-parc d'activités innovant de 350 000 m² SHON sur 60 Ha. ...A ce jour aucune suite n'a été donnée à la concertation et au projet présentés en 2013, alors que l'implantation de cette gare qui devrait accueillir chaque jour plus de 12 000 voyageurs aura d'évidence un

impact considérable sur le sud de notre ville en terme de transport, de circulation, de communication et d'aménagement – activités économiques, commerciales, logements...etc...Relancé à plusieurs reprises en séance publique du conseil municipal, interpellé lors des commissions municipales la municipalité reste muette incapable de répondre aux nombreuses remarques, suggestions, propositions et interrogations pourtant légitimes de riverains, des industriels, des usagers...

Marie-Claire CLOISON



Les lois de l'absurdité

Voilà un abribus tout récent, installé au pied de l'espace Vasarely. Question : à quel moyen de transport est destiné cet équipement : au 196, au 197, au 395, au Paladin 9, à la navette avec le théâtre Firmin-Gémier, à la station Vélib, à la voiture de fonction du Maire?

Réponse sur notre site :
<http://www.citoyensaantony.fr>



La Blette Humaine, AMAP antonienne.

La Blette Humaine est une AMAP créée en 2008. Comme toutes les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), elle œuvre pour garantir aux consommateurs des légumes bio de qualité dont ils connaissent l'origine et le mode de production, en échange de leur engagement à l'année envers un maraîcher. En plus de l'engagement financier, chaque membre s'engage à assurer de 2 à 3 distributions dans l'année et à donner un coup de main sur l'exploitation en fonction de ses possibilités.

Une AMAP permet de créer du lien entre les citoyens que nous sommes et l'agriculteur qui livre chaque semaine ses paniers de légumes. Nous sommes actuellement une quarantaine d'adhérents et il y a possibilité de recruter de nouveaux membres. Si vous êtes intéressé(e), vous aurez plus d'informations sur le site de l'association :

[\(http://lablettehumaine.jimdo.com/\)](http://lablettehumaine.jimdo.com/).

Ouverture sur la rue Mounié du Parc Bourdeau : Faire d'une belle idée un gâchis !

Il y a deux ans la municipalité s'était rendue à une idée défendue longtemps par Citoyens à Antony : Ouvrir le Parc Bourdeau au niveau de la poste centrale pour proposer un parcours vert et piétonnier allant de la gare d'Antony vers le passage Lasso. La parcelle qui accueillait des parkings derrière la boutique Yves Rocher offrait la possibilité de réaliser cette sente verte. La municipalité a engagé des négociations avec le propriétaire du terrain et c'est le résultat de ces négociations qui semble-t-il conduit aujourd'hui à une construction ubuesque!

S'il pouvait être envisagé que des commerces longent cette sente (et encore !) Qui pouvait imaginer une construction de 17 mètres de hauteur sur plus de 30 m de long dans une parcelle si étroite. Comment le Plan local d'urbanisme (PLU) peut autoriser un mur brut linéaire avec d'étroites fenêtres horizontales, brisant la vue des appartements riverains. Comment un tel projet architectural sans aucune cohérence avec les constructions voisines peut-il voir le jour en plein cœur de ville ? Enfin, l'accès à cette parcelle est une énigme sauf à utiliser la parcelle voisine de la Poste.

Soit le PLU n'est pas respecté et se pose la question du contrôle effectué lors de l'édification, soit le PLU doit être modifié pour éviter de telle construction.

Une chose est certaine : la rentabilité de la parcelle a prévalu à tout aménagement cohérent ! Une fois de plus...

La municipalité se doit de répondre aux riverains et antoniens sur l'ensemble de ces questions.

Fabien Feuillade



La Déco devant le conservatoire

Même si ce n'est que temporaire, depuis le début de l'année scolaire les travaux sur la RD920, engagés par le CG92, ont gêné les usagers du conservatoire d'Antony Darius Milhaud. Beaucoup de parents coincés par les horaires sont obligés d'utiliser la voiture. Certains vous diront que la marche à pied est recommandée. Ils oublient que beaucoup d'Antoniens sont éloignés du conservatoire, et que les transports en commun ne sont souvent pas adaptés.

Depuis octobre la dépose minute était inaccessible alors qu'il n'y avait plus de travaux, jusqu'à ce qu'un portique vert soit installé devant les portes du conservatoire. Un grand portique qui devait sans doute remplacer la barrière de protection habituelle entre l'entrée du conservatoire et la dépose minute ? Ce portique ressemblait plutôt à une potence ! A côté, deux espèces de lampadaires trônaient. L'un gênait même l'entrée au garage souterrain des enseignants. Après enquête, il s'est avéré que ce n'était pas des lampadaires mais des pots de fleurs avec treillis pour plantes grimpantes. C'est ce que l'on appelle de la "Déco". Après vérification, ces éléments étaient bien sur la maquette de prévision des travaux du CG92. En fait c'était une œuvre d'art. Fin mars le portique et les pots de fleurs n'étaient plus là ! Sans explication. Dépenses inutiles. Pendant ce temps-là le conservatoire attend sa rénovation. Anne Rambaut